

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 228

présenté par  
Mme Genevard et M. Gaymard

-----

**ARTICLE PREMIER****ANNEXE**

Compléter l'avant-dernière phrase de l'alinéa 55 par les mots :

« : c'est l'effet-maître. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lors des auditions organisées par la commission des affaires culturelles et de l'éducation, l'une des personnalités a évalué à 5 % le poids de « l'effet-maître » dans la réussite des élèves ! Or, on le sait, un maître bien formé, une relation de confiance établie avec les élèves, une autorité assumée dans la bienveillance ont incontestablement des effets sur les conditions d'apprentissage.

Revaloriser le métier d'enseignant, c'est d'abord reconnaître le rôle prépondérant qui est le sien, c'est reconnaître et valoriser « l'effet-maître ».